la route des métiers

La Route des Métiers est de toutes les routes la plus sinueuse. Ce n'est pas qu'il ait ici plus de virages qu'ailleurs, c'est que l'on y fait davantage de rencontres.

Adhérer à la Route ...

C'est avant tout **recevoir chez soi et ouvrir ses portes au public** curieux de découvrir un métier, une histoire. Etre à la Route, c'est valoriser le **contact humain et direct**, aussi bien aux habitants qu'aux vacanciers. Faire partie de la Route, c'est présenter un **produit de qualité, fait maison, « fait main »** et surtout **fait avec le cœur** et c'est **partager l'authenticité d'une passion** avec ses invités. La Route s'est avant tout offrir aux visiteurs un **panel d'activités, un accueil convivial et authentique de grande qualité.**

Une structure qui s'engage dans la Route des Métiers s'engage dans une **démarche qualité tout au long de son adhésion**. Une commission interne à l'association veille d'ailleurs à sa fructueuse application.

La Route c'est **70 000 dépliants de qualité distribués, dont 70% sur le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez**. C'est aussi un **site internet** animé par une commission active et ce sont **de nombreuses actions de promotion** organisées par l'association avec le soutien technique de la Maison du Tourisme Livradois-Forez.

Depuis **plus de 25 ans**, la « Route des Métiers » reste la **1ère destination touristique du Parc Livradois-Forez avec près de 180 000 visiteurs par an**. C'est aussi un réseau **qui s'engage dans la durée et contribue à pérenniser votre activité.**

C'est vous qui définissez le déroulé de votre visite, son contenu ainsi que les jours et horaires d'ouverture et de démonstrations, conformément avec ce qui vous annoncez sur votre dépliant.

Pour adhérer à la Route des Métiers, nul besoin de soutien, de parrain, il vous suffit de nous faire part de votre volonté d'intégrer le réseau.

Vous êtes artisan, producteur ou artiste, vous êtes un musée, un château, une association. Vous êtes compétent dans votre activité et votre structure est situé dans le Parc naturel régional Livradois-Forez. Le « métier » pour lequel vous postulez est votre activité principale que vous exercez depuis plus d'un an ... **N'attendez plus pour demander votre dossier d'admission.**

A bientôt,

L'association.

la route des métiers

Conditions d'adhésion à la Route des métiers

- ✓ Votre structure est située sur le périmètre d'étude du Parc naturel régional Livradois-Forez*.
- ✓ Vous êtes dûment déclaré (association, artisan, artiste, MSA, etc.) depuis plus d'un an, vous souhaitez ouvrir votre structure au public.

Détachez et envoyer le coupon ci-joint à l'adresse indiquée.

Nous prendrons contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous pour faire plus ample connaissance et découvrir votre activité.
C'est à la suite de cette visite que le Conseil d'Administration statue sur votre adhésion.
Les critères d'admission concernent la qualité de l'accueil, le cadre de la structure et le contenu de la visite.
Le fonctionnement de la Route des Métiers est assuré par la cotisation annuelle de ses adhérents d'un montant de 275€ **qui est offerte pour la première année** et des droits d'entrée de 350 € (possibilité de payer en 3 fois).
Cette cotisation ouvre droit à :

- ✓ Un panneau directionnel aux couleurs de la Route des Métiers à votre nom (80x120 en métal, les lettrages sont à la charge de l'association, le tout pour une valeur de 190€),
- ✓ La publication sur son dépliant distribué à 70 000 exemplaires sur les sites régionaux recevant du public, par les adhérents eux-mêmes et par les services du Parc (prévue dans la convention entre le réseau, le PNRLF et la Maison du Tourisme),
- ✓ Une page internet dédiée sur www.routedesmetiers.fr (réalisée par un professionnel et mis à jour par une commission composée d'adhérents) en lien permanent avec le Système d'Information Touristique de la Région Auvergne,
- ✓ La participation aux actions, fêtes et manifestations de l'association,
- ✓ Le partenariat avec le PNRLF et la Maison du Tourisme.

---

* Y compris les communes non adhérentes au Parc : Marat, Chalmazel, Sauvain, St Bonnet le Courreau, Roche, La Forie, St Anthème, St Just, Chaumont le Bourg, Peslières, St Martin d'Ollières, Chassignoles, St Vert, Agnat, St Didier sur Doulin, Montclard, Collat, Craponne sur Arzon, St Julien d'Ance, Fix St Geneys.